

## 7.1.2 Évaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

L'appréciation des éoliennes dans le paysage est subjective. Certains les trouvent esthétiques, modernes, écologiques, apprécient leur design, quand d'autres les jugent inesthétiques, imposantes, industrielles. Au-delà de ces appréciations individuelles, l'évaluation de l'insertion paysagère des projets éoliens est principalement basée sur des outils et des critères objectifs comme :

- la présence ou l'absence d'écrans visuels (relief, végétation, bâtiments) conditionnant les modes de perception
- La relation du projet avec les structures et unités paysagères
- les rapports d'échelle entre les grandes dimensions des éoliennes et les éléments constituant le paysage (vallée, église, pylônes, etc),
- le risque de confrontation entre éléments modernes et des sites patrimoniaux ou emblématiques.

Plusieurs outils permettent d'apprécier les effets du projet sur le paysage :

- Une carte de visibilité prenant en compte le relief et les principaux massifs boisés permet de préciser les zones depuis lesquelles le parc éolien ne sera pas visible.
- Des visites de terrain permettent d'intégrer les masques visuels non pris en compte sur la carte de visibilité (bâti, haies, arbres des jardins, etc.) et de prendre en compte la notion de distance au projet, afin de préciser les enjeux.
- Des profils en coupe peuvent permettre de préciser notamment la perception et les rapports d'échelle.
- Enfin, des photomontages sont réalisés en se basant sur la carte de visibilité et l'analyse de terrain, depuis les endroits les plus représentatifs des enjeux du territoire. Ils permettent d'évaluer l'impact visuel en tenant compte de l'environnement réel du projet. Les éoliennes sont représentées sur les photomontages de façon à être les plus visibles possible : de face, et dans une couleur contrastant avec les conditions météorologiques de la prise de vue.

De nombreux photomontages et illustrations sont fournis dans le volet paysager.

### 7.1.2.1 Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le projet éolien s'inscrit entre deux grands bassins sédimentaire que sont le Bassin de Paris au nord-est et le Bassin d'Aquitaine en direction du sud-ouest. Ce point de jonction et de rupture est matérialisé par la présence d'un ensemble géomorphologique identifié comme l'anticlinal de Melle, qui suit globalement une orientation sud-est, nord-ouest. L'organisation du territoire suit généralement cet axe structurant assez fort, selon cette même direction sud-est, nord-ouest. Les principales voies de communication sont généralement orientées selon cette direction ou perpendiculairement.

Positionné sur la partie haute de l'anticlinal de Melle, le projet éolien de la Foye s'inscrit selon l'axe sud-est, nord-ouest. De grands boisements encadrent ainsi le projet au nord, avec le bois de la Foye, et au sud avec ceux de la Garde et de Fréteval. De vastes parcelles agricoles jouxtent aussi ces ensembles, elles-mêmes ponctuées de hameaux dont la trame boisée qui les accompagne, les sépare de leur espace agricole proche.

### 7.1.2.2 Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude

Depuis l'aire d'étude éloignée, les perceptions du projet éolien de la Foye sont peu importantes. Le long des axes routiers, elles se limitent généralement à quelques vues ponctuelles, à travers les espacements des haies de bord de route. Depuis les principaux lieux de vie, ces visibilitées sont également très fugaces, la trame bâtie et les structures végétales limitent également les visibilitées en direction du projet.

Les visibilitées sont plus nettes depuis l'aire d'étude rapprochée, notamment depuis les principaux axes routiers. Au sud-ouest de l'AER, l'espace de plateau est entaillé de vallées assez marquées, le long desquelles se développe généralement les lieux de vie. Le bourg de Melle concentre le plus d'habitants. Depuis le centre bourg, les visibilitées sont presque inexistantes, notamment du fait de la configuration en creux de la vallée et de la présence de masques visuels formés par le bâti. Sur toute la limite est de ce lieu de vie et malgré la proximité du projet (4 à 5 km selon le secteur considéré), les visibilitées sont généralement intermittentes, du fait de la présence d'écrans de végétation.

Dans le périmètre de l'AEI, les perceptions sont assez variables. Les lieux de vie sont généralement entourés d'une végétation assez développée qui fait souvent obstacle visuel vers les éoliennes.

La végétation sous forme de bosquets ou de linéaires bocagers est conservée et entretenue autour des lieux de vie et s'interposent visuellement entre l'habitat et le projet. Au niveau des routes reliant les villages et hameau, qui traversent de vastes étendues de champs ouverts, les visibilitées vers le projet sont plus nettes.

### 7.1.2.3 Les relations avec les éléments patrimoniaux

L'aire d'étude globale ne concentre pas de site touristique emblématique à l'échelle régionale. Les éléments patrimoniaux sont généralement répartis de façon assez homogène sur l'ensemble de l'AEE. On note en particulier les églises mais également quelques châteaux, des dolmens ou des maisons de maître. Certains villages présentent cependant une concentration d'éléments patrimoniaux, tel que le bourg de la Mothe-Saint-Héray où sont localisés le château de Villedieu de Comblé, l'église Saint Héray, le moulin à eau de Pont l'Abbé ainsi qu'un ancien dolmen. D'autres éléments patrimoniaux telles que les églises sont généralement localisés dans les centres bourg, où la trame bâtie joue souvent le rôle de masque visuel. Dans plusieurs cas, ces villages sont eux-mêmes situés à proximité d'une vallée, dont le relief encaissé et la végétation limitent les perceptions lointaines.

Dans le périmètre de l'AER et malgré une plus grande proximité avec le projet, les visibilitées depuis les